

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

Publié le 20/03/2023
Mis en ligne le 20/03/2023

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Olivia BOULANGER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, MM. Eric CORREIA, Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC, MM. François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Lucette CHENIER à M. Christophe LAVAUD, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, Mme Corinne TONDUF à M. Christophe MOUTAUD, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Mme Françoise OTT, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

Etaient absents au moment du vote : Mmes Sylvie BOURDIER, Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, M. Ludovic PINGAUD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 6

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents au moment du vote : 4

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 43

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Suite à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire le 23 février 2023, il est demandé à ce dernier, de bien vouloir se prononcer sur le vote des budgets primitifs 2023 (budget principal et budgets annexes).

La note de présentation ci-annexée, relative aux budgets 2023, retrace les informations financières essentielles.

7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Pour information, le budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'exercice 2023, tous budgets confondus, s'établit à 89 134 744.38 € en dépenses et 94 633 062.13 € en recettes, décomposé comme suit :

- En investissement tous budgets confondus :
 - Dépenses : 33 102 213.83 €
 - Recettes : 35 580 160.67 €

- En fonctionnement tous budgets confondus :
 - Dépenses : 56 032 530.55 €
 - Recettes : 59 052 901.47 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	5 358 082,10 €	7 836 028,94 €	24 044 351,56 €	27 064 722,48 €
Parc Animalier	599 390,82 €	599 390,82 €	998 966,38 €	998 966,38 €
Immobilier Entreprises	668 666,76 €	668 666,76 €	834 223,73 €	834 223,73 €
Equipements et sites divers	312 638,96 €	312 638,96 €	398 070,19 €	398 070,19 €
Eaux pluviales urbaines	108 544,85 €	108 544,85 €	399 726,16 €	399 726,16 €
GEMAPI			372 520,00 €	372 520,00 €
Sous -Total Budget Principal et SPA	7 047 323,49 €	9 525 270,33 €	27 047 858,02 €	30 068 228,94 €
Ecovillage	8 096,01 €	8 096,01 €	3 046,01 €	3 046,01 €
Zone d'activité	12 275 433,47 €	12 275 433,47 €	12 555 733,47 €	12 555 733,47 €
PI Garguette	4 187 000,00 €	4 187 000,00 €	6 203 000,00 €	6 203 000,00 €
Sous - Total Budgets Lotissements	16 470 529,48 €	16 470 529,48 €	18 761 779,48 €	18 761 779,48 €
SPANC	37 158,53 €	37 158,53 €	85 446,64 €	85 446,64 €
Transports Publics	371 548,27 €	371 548,27 €	2 151 820,65 €	2 151 820,65 €
Eau Potable	5 425 667,40 €	5 425 667,40 €	5 102 595,57 €	5 102 595,57 €
Assainissement	3 749 986,66 €	3 749 986,66 €	2 883 030,19 €	2 883 030,19 €
Sous - Total Budgets SPIC	9 584 360,86 €	9 584 360,86 €	10 222 893,05 €	10 222 893,05 €
Total Général	33 102 213,83 €	35 580 160,67 €	56 032 530,55 €	59 052 901,47 €

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2023 s'établit à la somme de :

- 29 402 433.66 € en dépenses
 - 34 900 751.42 € en recettes
- Soit un suréquilibre estimé à 5 498 317.76 €.

7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Budget Principal	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	7 836 028,94 €	5 895 257,44 €	1 940 771,50 €
Dépenses	5 358 082,10 €	5 358 082,10 €	- €
Fonctionnement			
Recettes	27 064 722,48 €	27 064 722,48 €	
Dépenses	24 044 351,56 €	22 103 580,06 €	1 940 771,50 €
Totaux Recettes	34 900 751,42 €	32 959 979,92 €	1 940 771,50 €
Totaux Dépenses	29 402 433,66 €	27 461 662,16 €	1 940 771,50 €
Montant Suréquilibre	5 498 317,76 €	5 498 317,76 €	- €

Vu l'avis favorable de la commission Finances du jeudi 2 mars 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2023 du budget principal comme suit :

- 29 402 433.66 € en dépenses
- 34 900 751.42 € en recettes

Article 2

D'arrêter pour le budget principal, le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement, pour financer la section d'investissement à 1 040 771.50 €.

Article 3

De verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe SPA dont lotissements de 2 417 000.55 € (deux millions quatre cent dix-sept mille euros et 55 cts).

Parc animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	GEMAPI	ZA PI GARGUETTE
462 966,38 €	290 941,01 €	157 367,00 €	399 726,16 €	154 000,00 €	952 000,00 €

Article 4

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe SPIC et des budgets annexes SPA « Eaux Pluviales Urbaines et GEMAPI ».

EPU	GEMAPI	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TRANSPORTS
25 817 €	1 347 €	240 891 €	128 374 €	14 755 €	97 921 €

7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

- d'adopter par chapitres, le budget Principal et les budgets annexes tels que présentés en annexe ; et
- de charger Monsieur le Président de son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD

